

pouvoir. Les trois membres de cette commission porteront le nom de Consuls de la République française. »

» Ils seront chargés spécialement d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, et de rétablir la tranquillité intérieure.

» Le Corps Législatif est ajourné, et pendant sa vacance, deux commissions tirées de son sein statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire, sur toutes les mesures de police, de législation et de finances. Elles seront en outre chargées de préparer les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution, dont l'expérience a fait sentir les graves inconvénients. »

Au Conseil des Anciens la loi fut également votée sans opposition, la plupart des membres présents étant vendus aux conjurés et les républicains ayant été éliminés.

Ainsi fut accomplie la révolution du 18 brumaire; ainsi s'exécuta le passage de la Constitution de l'an III au Consulat.

Sans doute la manière dont Bonaparte consul usa du pouvoir dans l'intérêt de la France et pour les progrès de la démocratie, contribue puissamment à le faire absoudre de la violation flagrante des lois du pays dont il se rendit coupable; mais l'histoire, inflexible dans ses jugements, austère dans ses principes, doit flétrir au nom de la morale publique les impostures et les calomnies dont firent usage contre les républicains ceux qui se proclamèrent les libérateurs de la patrie, quand le succès eut couronné leurs efforts.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PIE VII,

FRANÇOIS II,
empereur d'Allemagne,
devenu

FRANÇOIS I^{er},
empereur d'Autriche.

259^e PAPE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

NAPOLÉON I^{er},
empereur des Français

LOUIS XVIII,
roi de France.

Conclave à Venise. — Bonaparte, consul, fait élire pape, sous le nom de Pie VII, le moine Chiaramonti. — Origine du nouveau pontife. — Ses doctrines républicaines. — Il déclare le premier consul fils aîné de l'Église. — Il donne le même titre au comte de Provence. — Fourberie du saint-père. — Concordat de 1801. — Pie VII rétablit les jésuites en Russie. — Réaction catholique en France. — Organisation des sièges épiscopaux. — Publication des articles organiques. — Le pape proteste contre cette addition au concordat. — Division entre les prélats français. — Changements politiques survenus en France. — Bonaparte est proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon I^{er}. — Pie VII reçoit l'ordre de venir à Paris pour le sacrer. — Lâche obséquiosité du saint-père envers Bonaparte. — Le pape veut canoniser un des parents de l'empereur. — Prétentions ridicules du souverain pontife. — Rupture entre l'autel et le trône. — Retour de Pie VII à Rome. — Il devient l'ennemi le plus acharné de Napoléon. — Lettres de l'empereur à sa Sainteté. — Les Français occupent militairement la ville apostolique. — Pie VII est dépouillé de sa souveraineté temporelle. — Le pape excommunie l'empereur. — Sa Sainteté est conduite prisonnière à Savone. — Les cardinaux rouges

et les cardinaux noirs. — Concile national. — Concessions du saint-père. — Bref pontifical. — Pie VII est conduit en France. — Il signe un nouveau concordat à Fontainebleau. — Rétractation du pape. — Sa Sainteté rejette le concordat qu'elle avait accordé en vertu de son pouvoir infailible, et déclare qu'elle a agi sous l'inspiration de l'esprit des ténèbres. — Napoléon renvoie le pontife en Italie. — Bulle du rétablissement solennel des jésuites dans toute l'Europe. — Chute de l'empereur. — Retour des Bourbons en France. — Pie VII envoie complimenter Louis XVIII. — Accord provisoire pour l'Église gallicane. — Persécutions religieuses. — Mort du pontife.

Le dix-neuvième siècle s'ouvrait pour les peuples sous les plus favorables auspices; les rois, qui pendant un si grand nombre d'années avaient dominé les nations par la terreur, tremblaient à leur tour sur leurs trônes chancelants; les prêtres, qui depuis quatorze siècles avaient régné despotiquement sur les consciences pour le malheur de l'humanité, étaient réduits à conspirer dans l'ombre; la papauté, cette fatale et monstrueuse institution, qui avait été la cause de tant de calamités, de tant de désastres, de tant de persécutions, se trouvait, lors de la mort de Pie VI, à la veille d'être complètement anéantie. Mais les hommes n'étaient point suffisamment rassasiés de superstitions, et le triomphe de la liberté fut encore différé!

Bonaparte, consul, qui déjà songeait à couvrir son front du diadème de Charlemagne, et prévoyait le moment où il

aurait besoin d'un nouveau Léon III pour le sacrer, rassembla les pierres éparses de la Babel pontificale que la République venait de raser, et la réédifia de nouveau. Vingt jours après son avènement au pouvoir, trente-cinq cardinaux se réunirent à Venise pour faire cesser la vacance du saint-siège et donner un chef à l'Église.

Chaque puissance, selon l'usage, intrigua pour faire nommer une de ses créatures, et chercha à s'assurer les voix; la France l'emporta, soit qu'elle fût plus habilement servie ou qu'elle payât plus généreusement les votes; après cent quatre jours de discussions et de luttes, elle fit reporter la majorité sur le cardinal Barnabé-Louis Chiaramonti, qui fut proclamé pape le 14 mars 1800, sous le nom de Pie VII.

Le nouveau pontife n'était âgé que de cinquante-huit ans; il était de Césène, et fils du comte Scipion Chiaramonti et de la comtesse Ghini. Ses parents l'avaient fait entrer fort jeune dans l'ordre des bénédictins; plus tard, Pie VI, qui était allié à sa famille, l'avait successivement élevé à la dignité d'abbé, d'évêque de Tivoli, puis d'Imola, et enfin de cardinal. Dans ces différentes positions, il avait fait preuve d'une extrême flexibilité d'opinions; ainsi, après s'être montré partisan outré de l'absolutisme, il avait tout à coup tourné aux idées libérales, et à l'occasion de l'enclavement de son diocèse dans la République Cisalpine, il avait prononcé une superbe homélie où il prouvait, en s'appuyant sur les textes des Écritures, que pour être bon chrétien il fallait être démocrate. L'habile cardinal avait prévu qu'en affectant des sentiments républicains il s'assurerait la protection de la France et préparerait son élévation au trône pontifical.

Devenu pape, Chiaramonti poursuivit la politique cauteleuse qui lui avait valu la tiare; il épuisa toutes les formes adulatrices pour remercier le consul Bonaparte de l'appui qu'il lui avait prêté; il le proclama l'élu du ciel, le juste par excellence. Comme on doit le supposer, toutes ces lâches flatteries avaient un but intéressé; c'était d'obtenir l'intervention de la France, pour contraindre l'empereur d'Allemagne à lui permettre de quitter Venise, et à renoncer à son projet d'établissement du siège papal à Vienne.

Le premier consul accueillit favorablement ces réclamations, et notifia à François II qu'il eût à ne point mettre obstacle au départ de Pie VII. Sa Sainteté s'embarqua, gagna Pesaro, et s'achemina vers Rome. Les Français n'occupaient déjà plus la ville apostolique et avaient été remplacés par les Napolitains : le pape jugea alors qu'il était de bonne politique de se ménager des protecteurs dans tous les partis, et pour faire sa cour aux Bourbons de Naples, il se hâta d'instruire officiellement de son exaltation le comte de Provence, en lui donnant le titre de roi de France et de fils aîné de l'Église. Puis, sur la nouvelle que le premier consul avait franchi les Alpes et envahissait l'Italie pour la seconde fois à la tête d'une armée formidable, il écrivit à Bonaparte, lui donna également le titre de prince très-chrétien, de fils aîné de l'Église, et ouvrit les premières négociations relatives au fameux concordat qui fut définitivement conclu l'année suivante, le 15 juillet 1801.

Par cette convention, Pie VII transférait au chef du gouvernement français les droits et prérogatives dont avaient joui les anciens rois près le saint-siège; il autorisait même

les prêtres à prêter serment de fidélité à Bonaparte, sans s'inquiéter autrement du droit divin de la dynastie déchuë. Le pape se réserva seulement l'institution canonique des évêques, afin de pouvoir paralyser en France l'action du culte, selon ses intérêts. Le premier consul eut la faiblesse d'accéder à cette clause, soit qu'il n'en prévît pas toutes les conséquences, soit qu'il voulût, à force de condescendance, s'assurer du dévouement de Pie VII pour ses desseins ultérieurs.

Il est vrai que, par compensation, sa Sainteté mit le clergé français aux pieds du conquérant, et imposa aux prêtres l'obligation de révéler au gouvernement toutes les conjurations dont la connaissance viendrait jusqu'à eux, c'est-à-dire d'envelopper les royalistes dans un vaste réseau, et de faire servir la religion à une sorte d'espionnage sacré.

Le concordat était à peine signé, que Pie VII entraît ouvertement dans une voie de réaction catholique, rétablissait en Russie la compagnie de Jésus, et faisait affluer les bons Pères en France, sous la dénomination d'adorateurs du sacré cœur et de sociétaires de la foi. Bientôt les couvents reparurent, les maisons professes se rouvrirent, et de tous ces repaires s'élançèrent des milliers de fanatiques, chargés d'abrutir les peuples et de les asservir.

Sa Sainteté avait été trop vite en besogne; la masse de la nation s'effraya des tentatives du clergé, et se prononça si énergiquement contre le retour aux superstitions catholiques, que le gouvernement consulaire fut obligé de différer jusqu'au 15 avril 1802 la publication du concordat conclu avec le saint-siège.

Bonaparte ayant eu le temps dans l'intervalle de disposer

les esprits à la soumission, le pape put s'occuper de la réorganisation du haut clergé en France.

Sur cent trente-cinq sièges épiscopaux qui existaient avant la révolution, cinquante-quatre étaient vacants par suite de la mort des titulaires ou de leur renonciation, et beaucoup d'autres par suite de l'absence volontaire des pasteurs, qui avaient refusé de prêter le serment civique et avaient émigré.

Dans les pays conquis de l'Allemagne, de la Flandre et de la Savoie, sur vingt-quatre diocèses, dix se trouvaient également libres par des motifs analogues. Le souverain pontife adressa une bulle aux évêques constitutionnels et aux prélats non assermentés, pour qu'ils donnassent leur démission et consentissent à une nouvelle élection, dans l'intérêt de l'Église. Les pasteurs assermentés obéirent et déposèrent leurs pouvoirs entre les mains des consuls; il n'en fut pas de même des évêques rebelles, qui avaient fui à l'étranger et qui se regardaient comme des martyrs; ils refusèrent d'adhérer aux mesures commandées par la cour de Rome, et qualifièrent la bulle pontificale de violente et d'irrégulière. Pie VII passa outre, déclara toutes les anciennes Églises supprimées, et promulgua le décret qui autorisait la nouvelle division du territoire de la République en dix archevêchés et cinquante-neuf évêchés. Ensuite il envoya à Paris le cardinal Caprara, son légat à latere, avec les pouvoirs les plus étendus, pour régler concurremment avec le ministre des cultes Portalis tout ce qui avait rapport à la religion.

Son éminence, dès le lendemain de son arrivée, eut une audience du premier consul; aussitôt après, elle se mit en devoir de délivrer les bulles d'institution canonique aux pré-

lats désignés par Bonaparte. Les choses se passèrent très-convenablement : l'exercice du culte catholique fut rétabli solennellement en France; et le légat, en signe de satisfaction, publia un jubilé extraordinaire pour que les fidèles pussent racheter le pardon de leurs fautes. Un bien petit nombre consentit à encourager le trafic des indulgences, la majorité de la nation resta indifférente; quelques hommes énergiques et sincèrement dévoués à leur pays osèrent même blâmer la conduite du premier consul; le général Lannes, entre autres, dit à cette occasion : « Bonaparte se trempe dans » l'eau bénite, l'eau bénite le noiera. »

Il ne tarda pas en effet à reconnaître la faute capitale qu'il avait faite en se mettant sous la dépendance de la cour de Rome; le concordat était à peine promulgué, qu'il chercha à regagner pied à pied l'autorité dont il venait de se dépouiller si mal à propos, en publiant des articles organiques qui n'étaient autres que les quatre propositions du clergé français et les maximes de l'Église gallicane contenues dans la pragmatique-sanction. Ces articles rendaient indispensables l'autorisation du gouvernement pour la publication des bulles, brefs et rescrits de Rome, comme aussi pour l'exercice légitime du pouvoir des nonces, légats et autres envoyés du saint-siège; ils autorisaient les recours au conseil d'état en cas d'abus de pouvoir du pape, rendaient vaine toute exemption de la juridiction de l'ordinaire, et prescrivait l'enseignement des quatre célèbres articles de 1682. Sa Sainteté s'irrita de voir le premier consul mettre des obstacles à ses projets de domination absolue, réclama contre les articles organiques comme hostiles à la religion et

contraires aux doctrines de l'Église, et fomenta secrètement des divisions dans le clergé français. Trente-six évêques, à son instigation, formulèrent une protestation contre les mesures prises par le gouvernement relativement à la diminution de l'ancien nombre d'évêchés; ils s'élevèrent avec force contre l'asservissement du pouvoir spirituel à l'autorité civile, contre les articles organiques; ils flétrirent du nom d'apostats les prélats qui les acceptaient et les déclarèrent excommuniés; ils attaquèrent même les bulles apostoliques et firent un manifeste en faveur des droits de Louis XVIII au trône, droits, disaient-ils, qu'il ne tenait que de Dieu, et qui imposaient aux Français, en vertu de la loi religieuse, des devoirs dont rien ne pouvait les dégager. Ces réclamations, appelées canoniques, avaient pour but d'infirmier le serment de fidélité au gouvernement établi, de soulever un schisme dans l'Église, et de faire revivre les anciennes prétentions des papes sur la France; mais l'hypocrite Chiaramonti avait affaire à un homme plus habile que lui, et il devait succomber dans la lutte.

Bonaparte, qui depuis le 18 brumaire s'était fait nommer successivement premier consul, consul à vie, et enfin empereur, au lieu de lui adresser des récriminations sur la conduite des évêques, le fit simplement prévenir par le cardinal Fesch, son oncle, ambassadeur de France à Rome, qu'il désirait que sa Sainteté se mît immédiatement en route pour Paris, et qu'elle vînt le sacrer dans sa capitale. Le pape, n'osant point résister aux volontés du nouveau César, assembla le consistoire, fit part aux cardinaux de la résolution qu'il avait prise de passer les Alpes, nomma Gonzalvi pour le

remplacer au gouvernement politique de Rome, et quitta la ville apostolique le 2 novembre. A Turin, il trouva plusieurs personnages envoyés par Napoléon pour augmenter son cortège et rendre sa marche plus imposante. Le 26, il arriva à Fontainebleau, où l'attendait l'empereur. Il y demeura quelques jours pour se reposer, et en repartit le 28 avec Napoléon pour faire son entrée dans Paris. Les évêques récalcitrants imitèrent la conduite du pape et firent leur soumission.

Au jour marqué pour la cérémonie du sacre, Pie VII se rendit à l'église Notre-Dame, revêtu d'une chape étincelante de pierreries, la tiare en tête, escorté d'un clergé nombreux, et précédé, selon l'usage romain, d'un officier qui portait la pantoufle sacrée sur un coussin, ce qui excita l'hilarité des Parisiens et nuisit beaucoup à la gravité du cortège; il avait à ses côtés deux cardinaux-diacres assistants, le cardinal Braschi, neveu de Pie VI, et le cardinal de Bagane; un peu en avant, étaient le cardinal-évêque Antonelli et le cardinal-diacre de l'Évangile Caselli. Sa Sainteté fut conduite à l'un des trônes qui avaient été élevés dans l'intérieur de la nef, pour attendre l'empereur. Dès que sa majesté fut entrée, la cérémonie commença. Napoléon se plaça à genoux avec l'impératrice pour recevoir l'onction sacrée; puis il se leva, et, sans attendre que Pie VII le couronnât; il lui enleva le diadème des mains, le posa sur sa tête, et couronna ensuite Joséphine.

Le lendemain de cette grande solennité, Chiaramonti, qui nourrissait le secret espoir de faire servir sa condescendance aux intérêts du saint-siège, réclama l'abolition des articles organiques. Napoléon ne se montra nullement disposé

à sacrifier à sa reconnaissance les droits de sa couronne, et refusa d'obtempérer à ses désirs. Pie VII ne se rebuta pas, il revint à la charge; et, pour emporter l'affaire, mit en œuvre un moyen qu'il regardait comme infaillible. Il proposa à l'empereur de canoniser un pauvre hère nommé frère Bonaventure Bonaparte, mort dans un couvent depuis près de cent ans. Au grand étonnement de sa Sainteté, Napoléon, loin de paraître touché de l'honneur insigne qu'elle désirait faire à sa famille, se récria sur le ridicule qui allait tomber sur lui, et déclara qu'il s'opposait de toutes ses forces à ce qu'on fit un saint du moine Bonaventure. Ce second refus indisposa gravement le pape contre son hôte; mais il n'osa rien témoigner de ses secrets sentiments; au contraire il affecta de lui prodiguer plus que par le passé des témoignages d'amitié; et, sur la simple proposition de Portalis, ministre des cultes, il accorda le chapeau de cardinal à Cambacérès ainsi qu'à du Belloy; puis il érigea Ratisbonne en métropole de toute l'Allemagne. Il est vrai que le ministre lui avait promis en échange de faire droit à des réclamations qu'il avait formulées dans un mémoire, et qui étaient au nombre de onze principales: « l'abolition du divorce, incompatible avec le principe de l'indissolubilité du mariage enseigné par l'Église; l'inspection absolue des évêques sur les mœurs et sur la conduite des clercs placés sous leur dépendance; les moyens pour le clergé catholique d'exister avec décence et de se perpétuer dans l'intérêt de la caste sacerdotale; le renouvellement des anciennes lois sur la célébration des dimanches et des fêtes; l'exclusion de l'éducation publique de tous les prêtres ou religieux mariés; la soumission

du clergé français aux jugements du saint-siège; la restauration des établissements et des congrégations religieuses que la révolution avait abolis; des allocations pour les Lazaristes, pour le séminaire des Missions étrangères et pour celui du Saint-Esprit; enfin, l'équivalent en numéraire de l'abbaye de Clairac, donnée au saint-siège par le renégat Henri IV, lors de sa dernière abjuration.

Plusieurs de ces choses furent immédiatement accordées à sa Sainteté; d'autres furent renvoyées à des temps plus éloignés. Ces premières concessions engagèrent le pape à faire un nouveau mémoire sur les affaires politiques de l'Italie. Dans cette pièce singulière, Pie VII revendiquait la qualité d'administrateur du patrimoine de saint Pierre, réclamait la possession des domaines apostoliques annexés au territoire de l'empire français ou à celui de la république italienne; et pour exciter la générosité du conquérant il lui prodiguait toutes les formules de la plus lâche adulation. Napoléon resta insensible à cet excès de dégradation; il ne daigna pas même répondre à Chiaramonti, et se contenta de lui faire dire par son ministre, qu'il ne consentirait jamais, pour augmenter les états d'un prêtre ambitieux, à démembler son empire, encore moins à diminuer le territoire d'un peuple qui s'était donné à lui. Et sans plus s'inquiéter de Pie VII, il partit de Paris, franchit les Alpes, et alla se faire couronner roi d'Italie à Milan.

Bien que désappointé dans ses prétentions, Chiaramonti ne voulut pas quitter la France sans laisser sur le sol des traces de son passage. A sa voix des cohortes de jésuites sortirent de dessous terre, se formèrent en société sous le nom de